

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N°4 DU PLU

Par arrêté n°2018-73 du 5 mars 2018, le Maire de CHATUZANGE LE GOUBET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Gérard THEVENET, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET du **26 mars 2018 au 27 avril 2018 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- le lundi 26 mars 2018 de 8h00 à 11h00,
- le jeudi 5 avril 2018, de 8h à 11h,
- le mercredi 18 avril 2018, de 14h30 à 17h30,
- le vendredi 27 avril 2018, de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclaration de modification n°4 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet à disposition du public en Mairie.

Elles pourront aussi être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET, 29 rue des Monts du Matin 26300 CHATUZANGE LE GOUBET ou par courriel à l'adresse dédiée enquete.publique@chatuzangelegoubet.fr

Le dossier de modification n°4 sera tenu en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET, 29 rue des Monts du Matin 26300 CHATUZANGE LE GOUBET, à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Le dossier de modification n°4 peut être consulté sur un **poste informatique** en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET, 29 rue des Monts du Matin 26300 CHATUZANGE LE GOUBET, pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Le dossier de modification n°4 sera également disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.chatuzangelegoubet.fr>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et disponibles pendant un an après la clôture de l'enquête.

Il est précisé que la modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une étude d'impact. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans les pièces du dossier soumis à enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la modification n°4 du PLU pourra éventuellement être modifiée et la décision pouvant être adoptée est l'approbation de ces documents par le conseil municipal de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET.

Le Maire de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET est responsable de la modification n°4 du PLU.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification n°4 du PLU est le conseil municipal de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET.